
PROJET « Grand Port Virtuel »

Base de données nationale d'occupation des postes d'amarrage dans les ports de plaisance français

Objectifs du projet

Rendre possible un enregistrement centralisé des demandes de poste d'amarrage dans les ports de plaisance sur l'espace public concédé afin :

- d'appréhender globalement la demande,
- de mieux informer les plaisanciers sur les capacités disponibles et leur localisation,
- d'aider les professionnels dans la définition d'une politique de développement des infrastructures et des services associés.

Principe de fonctionnement du Grand Port Virtuel

Lorsqu'un plaisancier formule une demande de place (autre qu'une visite occasionnelle) dans un port du territoire français, celle-ci est simultanément enregistrée dans une base de données nationale. Cette base de données par son caractère exhaustif est un outil d'information et de prise de décision pour les professionnels et les plaisanciers. Elle donne une vision des capacités disponibles au regard des capacités occupées et une estimation des temps d'attente.

En d'autres termes, dans ce projet, l'ensemble des capacités des ports français est considéré comme appartenant à un **Grand Port Virtuel**.

La responsabilité de l'attribution et de la gestion des places relève de la compétence des ports. La base de données ne joue qu'un rôle d'information cependant le double enregistrement d'une demande a un caractère systématique et obligatoire.